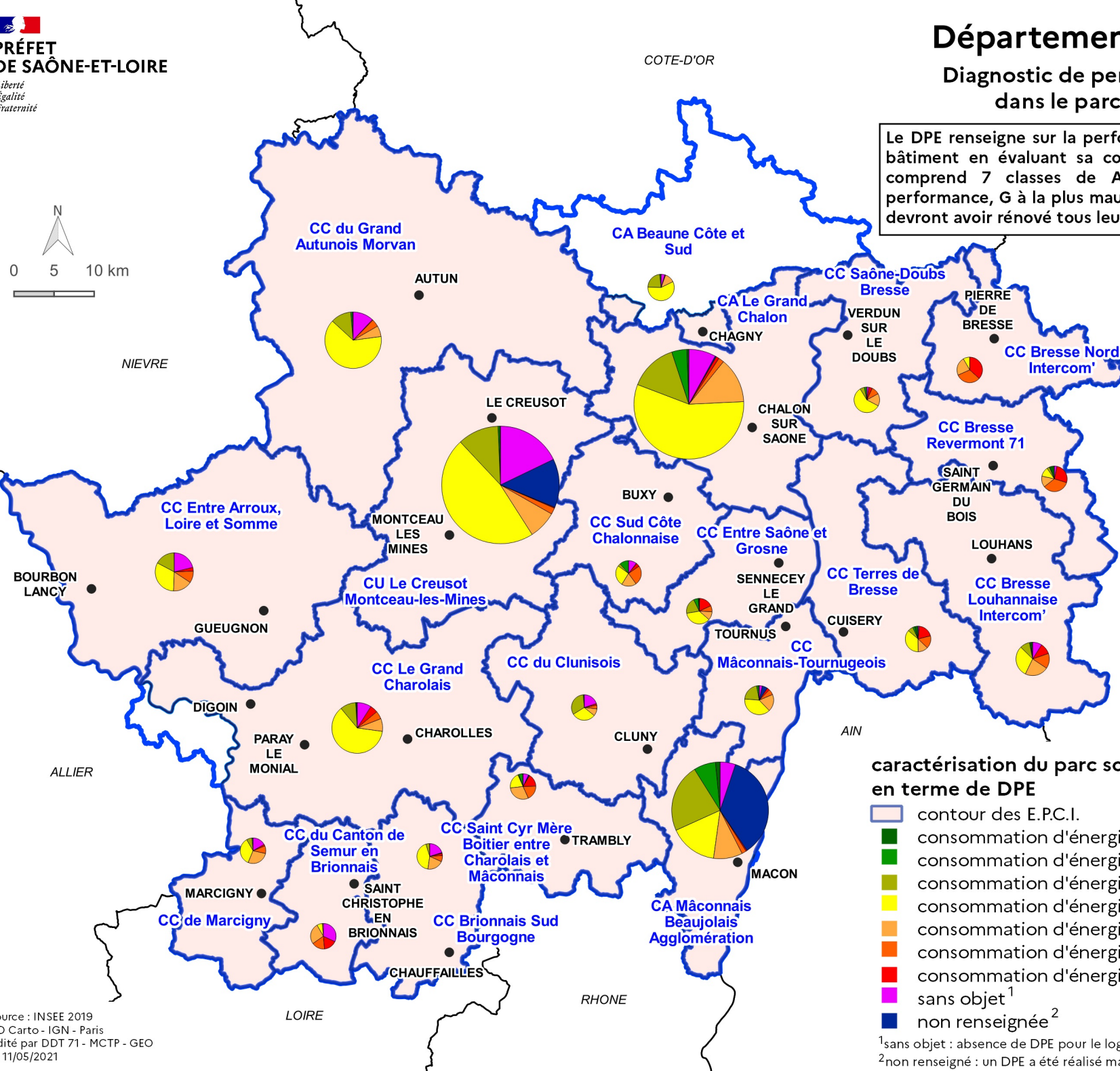
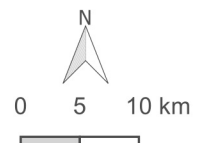
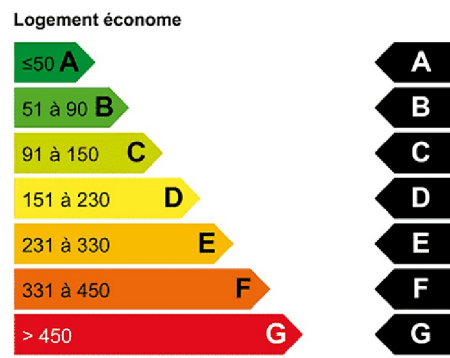


Le DPE renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment en évaluant sa consommation d'énergie. Le classement DPE comprend 7 classes de A à G (A correspondant à la meilleure performance, G à la plus mauvaise). A l'horizon 2025, les bailleurs sociaux devront avoir rénové tous leurs logements de classe énergétique F et G.



### Consommations énergétiques



Unité de mesure exprimé en kWhEP/m².an



### caractérisation du parc social en terme de DPE

- contour des E.P.C.I.
- consommation d'énergie A
- consommation d'énergie B
- consommation d'énergie C
- consommation d'énergie D
- consommation d'énergie E
- consommation d'énergie F
- consommation d'énergie G
- sans objet<sup>1</sup>
- non renseignée<sup>2</sup>

<sup>1</sup>sans objet : absence de DPE pour le logement

<sup>2</sup>non renseigné : un DPE a été réalisé mais la classe n'est pas renseignée

### taille du parc social

